

Réserve faunique des Chic-Chocs

Chasse au petit gibier Carte générale

-  Accueil / information
-  Chalet
-  Limite établissement
-  Route nationale
-  Route principale
-  Route secondaire
-  Route tertiaire
-  Chemin forestier
-  Secteur de chasse (Original)

La chasse au petit gibier dans le secteur Rivière-Madeleine peut être pratiquée à la journée seulement



Projection universelle transverse de Mercator (UTM)
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)
Quadrillage universel transverse de Mercator de 10 000 mètres
Zone 20

L'échelle numérique est valide seulement lors de l'impression du document à 100%

Malgré tout le soin apporté par la Sépaq à la préparation de cette carte, celle-ci ne peut garantir l'exactitude des informations qui y sont présentées. L'utilisateur dégage la Sépaq de toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations. Il est aussi à noter que les limites représentées sur cette carte n'ont aucune valeur légale. Pour toute interprétation, se référer à la description technique officielle. Les limites ainsi que toutes autres informations peuvent être modifiées sans préavis.

Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentations, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

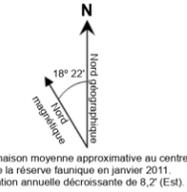
La limite des secteurs de chasse présentée sur cette carte peut être modifiée sans préavis. Pour l'obtention d'informations plus précises sur ces limites, référez-vous aux cartes spécifiques des secteurs de chasse de la réserve faunique.

Données originales utilisées
Banque de données Sépaq 2024

Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000 1992-2001

Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
© Gouvernement du Québec

2024-10



Réserve faunique des Chic-Chocs
116, rue Prudent-Cloutier
Case postale 102
Mont-Saint-Pierre
(Québec) G0E 1V0
Téléphone : 418 797-5214
Télécopieur : 418 797-5216
chic-chocs@sepaq.com

